

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**VILLE DE RIBEAUVILLE**

Séance ordinaire du Conseil Municipal du 27 Mars 2006 dans la Salle Rouge de l'Hôtel de Ville.

Etaient présents :

<b>Nom – Prénom</b>
1. CHRIST Jean-Louis
2. MULLER Gilbert
3. ERBLAND Louis
4. BOTT Nicole
5. STOQUERT Mauricette
6. SCHELL Alphonse
7. ZWICK Yves
8. HIRLEMANN Georges
9. SCHWACH Elisabeth
10. WIECZERZAK Georges
11. NAGOR Jean-Claude
12. EHRLACHER Richard
13. MERTZ Francine
14. HEYBERGER Denis
15. BAUMERT Camille
16. LUX Sylviane
17. LIHRMANN Annie
18. HELLER Odile
19. DEMANGEAT Patricia
20. MATHIS Bernard
21. WASSER Bernard
22. KREBS Christine
23. OWALLER André
24. MOSER Manuelle
25. BARONTINI Isabelle
26. HAAS Christian

Etait absente avec procuration de vote :

<b>Nom – Prénom</b>	<b>qui a donné procuration de vote à :</b>
1. GABRIEL Mireille	Mme BARONTINI Isabelle

## INFORMATIONS BREVES

1. M. le Député-Maire annonce les prochaines manifestations :

- au Parc :
  - i. le 08 Avril à 20 H 30 : spectacle « la Nuit des Rois »
  - ii. le 11 Avril à 20 H 30 : soirée de remise des prix des maisons fleuries

Le marché de printemps se tiendra cette année le dimanche 09 Avril 2006.

L'enquête publique relative à la demande du casino pour 75 machines à sous supplémentaires est en cours.

A cet effet, il sera procédé à une enquête administrative relative à l'exploitation de 75 machines à sous supplémentaires au sein du casino de Ribeauvillé. M. Jean FORGET est désigné pour assurer les fonctions de commissaire-enquêteur.

Les observations de toutes personnes intéressées pourront lui être adressées par écrit à la mairie de Ribeauvillé pendant la période de dépôt du dossier, soit du 5 au 12 Avril 2006.

Durant cette période, le public pourra également consigner les observations au registre ouvert en mairie de Ribeauvillé aux heures et jours d'ouverture, soit :

Lundi, Mardi, Vendredi :  
de 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H  
mercredi : de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H 30  
Jeudi : de 9 h à 12 H et de 13 H 30 à 17 H

Le commissaire-enquêteur tiendra en outre une permanence le :  
Jeudi 13 Avril 2006 de 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H à la mairie de Ribeauvillé.

**Opération Haut-Rhin Propre** : elle se déroulera les 1<sup>er</sup> et 2 avril prochains

M. le Député-Maire annonce à l'assemblée que le camping Pierre de Coubertin s'est vu décerner le « prix d'encouragement » pour le fleurissement.

Le 02 Avril prochain se tiendra dans la Salle du Théâtre **un loto** organisé par les sapeurs-pompiers de Ribeauvillé

Le Jury du concours ANIMAMUSES 2006 a décerné à la Ville **la Muse de Bronze 2006** pour son engagement et son **action en faveur des langues anciennes**. Cette distinction sera remise le jeudi 30 Mars 2006 au COSEC à Sélestat.

**La chambre funéraire** a ouvert, ce jour, ses portes au 3 rue du cimetière.

2. La liste des déclarations d'intention d'aliéner depuis le 15 Février 2006 et pour lesquelles il n'a pas été fait usage du droit de préemption urbain **est jointe en annexe**.

3. Le Directeur général des services est désigné **A L'UNANIMITE** comme **secrétaire de séance**

**1. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 Février 2006**

Le procès-verbal de la séance du 14 février 2006 est soumis pour approbation aux conseillers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide par **22 Voix pour**

**04 abstentions Mmes BARONTINI – DEMANGEAT – GABRIEL – M. NAGOR**

- d'approuver le procès-verbal de la séance du 14 Février 2006.

.....  
**M. Christian HAAS arrive en séance**

**Nombre de voix : 27**  
.....

**2. Comptes Administratifs 2005 : approbation**

**Avant de passer à l'approbation proprement dite de l'ensemble des Comptes Administratifs de l'exercice 2005 (budget Ville, budget Campings, budget du service public de distribution d'eau potable, budget public d'assainissement) le Conseil Municipal procède à l'examen des documents budgétaires de l'exercice 2005. Puis il sera procédé à l'élection d'un Président de séance qui mènera les débats dans le cadre de l'approbation de ces documents.**  
.....

a) Ville

Le Compte Administratif 2005 du budget principal a été étudié en détail lors des différentes séances des commissions réunies et des finances.

La balance de ce compte administratif est la suivante :

En section de fonctionnement :

- dépenses : 4 065 955,90 €

- recettes : 6 551 467,48 €

En section d'investissement :

- dépenses : 3 871 478,16 € avec un reste à réaliser de 1 968 300 €

- recettes : 2 599 135,87 € avec un reste à réaliser de 1 783 900 €

L'excédent de clôture est donc de 1 028 769,29 €.

D'une manière générale, les **dépenses de fonctionnement réelles** (c'est à dire hors mouvements d'ordre comme les amortissements) sont restées stables par rapport à l'année 2004 (+ 3700 €). Les principales évolutions ont été les suivantes :

Chapitre 011 : charges à caractère général

→ augmentation du poste énergie (+28 000 €) liée à l'augmentation des frais du chauffage de l'espace culturel et à la Maison Jeanne d'Arc

→ importantes réparations effectuées sur l'unimog (10 000 €) et sur la nacelle (10 000 €)

→ débardage des bois (+26 000 €) liée à la reprise du marché du bois avec en contrepartie des recettes en forte progression

→ entretien de la voirie avec l'achat de sel de déneigement (+ 7 000 €)

Chapitre 012 : charges de personnel

Ce chapitre progresse de 2 % par rapport à 2004, surtout en raison de l'augmentation des charges patronales (retraite, contribution solidarité autonomie), de l'embauche de saisonniers supplémentaires (agents de prévention) et de la revalorisation des rémunérations des agents de catégorie C.

Les dépenses du chapitre 65 (indemnités, contributions aux organismes intercommunaux, subventions) sont en diminution de 20 000 € : la contribution au SIVU forêt a en effet diminué de 18 000 €.

Chapitre 66 : charges financières

Les intérêts de la dette continuent à diminuer du fait de la poursuite du désendettement de la commune (- 27 000 €).

Le Chapitre 67 enregistre les écritures comptables liées aux différentes cessions mobilières et immobilières réalisées en 2005.

A noter que le ratio de dépense réelle de fonctionnement rapporté à la population est de 738 € ( moyenne nationale 2003 : 874 €/habitant).

En matière **de recettes de fonctionnement**, celles ci sont supérieures aux prévisions (+185 000 €), du fait de la reprise des ventes de bois ( 226 000 € ), des reversements de taxe professionnelle du Syndicat du Muehlbach (565 000 €) et des versements de la taxe sur les jeux (329 000 €).

D'une manière générale, les recettes réelles (c'est à dire hors mouvements d'ordre comme les travaux en régie) ont progressé de 5% par rapport à 2004 (+ 319 000 €).

En comparaison aux communes de même importance démographique, le ratio des recettes réelles par habitant s'élève à 1 222 €/habitant contre 1 030 €/habitant pour la moyenne nationale 2003.

**En matière d'investissement**, les dépenses se sont élevées à 3 871 478,16 € incluant un déficit reporté de 819 849,17 €.

Les dépenses d'équipement se sont élevées à 2 245 201,24 € et concernent principalement :

- ➔ l'acquisition de la Maison Jeanne d'Arc (1 010 000 €) et le démarrage des travaux (114 000 €)
- ➔ l'aménagement du carrefour rue Coubertin/route de Guémar (189 000 €)
- ➔ les programmes de voirie (208 000 €), notamment Avenue De Gaulle et rue Klee
- ➔ l'aménagement du Stadtbach (90 000 €)

Le remboursement du capital de la dette a représenté 801 000 € en 2005 ; à noter que l'encours de la dette au 31/12/2005 est de 3 905 230,35 €.

Si on y inclut les emprunts inscrits en restes à réaliser (1 620 000 €), ce ratio s'élève à 1 051 €/habitant. Ce ratio était de 1 094 €/habitant au 31/12/2004. Un emprunt de 500 000 € a été contracté en 2005.

Le montant des dépenses inscrites en restes à réaliser s'élève à 1 968 300 € ; on y retrouve principalement :

- ➔ les travaux en cours à la Maison Jeanne d'Arc (704 000 €)
- ➔ les programmes de voirie (296 000 €), notamment le plateau surélevé route de Bergheim
- ➔ l'achat d'un terrain rue Klee (parking) : 94 500 €
- ➔ les travaux sur la toiture de l'Eglise St Grégoire (116 000 €)

Outre les emprunts (1 620 000 €), des subventions (163 000 €) et l'autofinancement (184 000 €) complètent le financement de ces dépenses.

.....  
**M. NAGOR** s'interroge sur les montants de la dotation forfaitaire 2004 et 2005 en hausse de plus de 400 000 € par rapport à 2003.

**M. le Député-Maire** répond que cette brusque variation provient de la réforme de la taxe professionnelle dont l'exonération progressive de la part salariale des bases d'imposition a été compensée par l'Etat sous la forme d'une majoration de la dotation forfaitaire de la Dotation Globale de Fonctionnement versée aux collectivités locales.

**M. HAAS** intervient pour préciser que le Conseil Municipal est appelé à donner quitus au Maire et non au Député-Maire.



b) campings

Le compte administratif 2005 a été étudié en détail lors de la réunion des commissions réunies et des finances du 13 mars 2006.

Les dépenses de fonctionnement sont restées stables par rapport à l'année 2004, alors que les recettes des Campings sont en baisse par rapport à l'année passée. Ainsi, concernant le Camping Coubertin, 65 624 nuitées ont été enregistrées contre 69 461 en 2004. Néanmoins, le bilan reste dans la moyenne des 5 dernières années. Les recettes des droits de place se sont élevées à 407 996,44 €.

Concernant le camping des 3 Châteaux, les recettes des droits de place sont également en baisse par rapport à l'année passée : les recettes se sont élevées à 9 270,90 €.

De manière générale, et compte tenu d'une baisse généralisée des nuitées sur tous les campings, on peut affirmer que la fréquentation des deux campings et surtout celle du camping Pierre de Coubertin a bien tiré son épingle du jeu, en raison notamment de l'accueil réservé à la clientèle par nos gérants.

Les travaux d'investissement réalisés ont essentiellement consisté en des travaux d'aménagement des allées et la réfection du carrelage dans le bloc sanitaire.

La balance générale du compte administratif est la suivante :

Pour la section de fonctionnement :

- ➔ Des dépenses d'un montant de 362 225,61 €
- ➔ Des recettes d'un montant de 496 281,65 €

Pour la section d'investissement :

- ➔ Des dépenses d'un montant de 21 239,44 €
- ➔ Des recettes d'un montant de 81 469,76 €

Le bilan chiffré de cet exercice fait apparaître un excédent de fonctionnement de 134 056,04 € et un déficit d'investissement de 76 669,68 €. Il en résulte un excédent global de 57 386,36 €.

c) service public de distribution d'eau potable

Lors de la séance des commissions réunies du 13/3/2006, et de la commission « eau et assainissement » qui s'est réunie en date du 10 Mars 2006, le détail des chiffres du Compte administratif a été examiné.

Il en ressort notamment que les recettes des ventes d'eau aux abonnés a été supérieure aux prévisions et représente la somme de 252 850,71 €. A noter que la ville n'a pas augmenté le prix de l'eau en 2005.

Les travaux d'investissement réalisés concernent principalement le renouvellement de la conduite route de Bergheim et la participation aux VRD du complexe thermal - casino.

La balance générale du compte administratif affiche :

Pour la section d'exploitation :

- ➔ des dépenses d'un montant de 383 439,47 €
- ➔ des recettes d'un montant de 560 333,78 €

Pour la section d'investissement :

- ➔ des dépenses d'un montant de 335 972,31 €
- ➔ des recettes d'un montant de 360 142,36 €

La section d'exploitation fait apparaître un excédent de 176 894,31 € et la section d'investissement un déficit d'un montant de 90 129,95 €.

Il en résulte un excédent global de clôture de 86 764,36 €.

d) service public d'assainissement

Lors de la séance des commissions réunies du 13/3/2006, et de la commission « eau et assainissement » qui s'est réunie en date du 10 Mars 2006, le détail des chiffres du Compte administratif a été examiné.

Il en ressort notamment que les recettes de la redevance d'assainissement ont été supérieures aux prévisions et représentant la somme de 195 313,13 €.

De même, la prime d'épuration versée par l'agence de l'eau s'est élevée à 131 603,25 €, alors qu'une somme de 100 000 € avait été budgétée.

Concernant les dépenses d'exploitation, le transport et le traitement des boues a représenté la somme de 84 278,86 €.

Les travaux d'investissement réalisés concernent principalement le solde des travaux d'assainissement rue de la Porte Haute et la participation aux VRD du complexe thermal-casino.

La balance générale du compte administratif affiche :

Pour la section d'exploitation :

- ➔ des dépenses d'un montant de 369 429,77 €
- ➔ des recettes d'un montant de 496 461,08 €

Pour la section d'investissement :

- ➔ des dépenses d'un montant de 149 424,21 €
- ➔ des recettes d'un montant de 852 637,46 €

La section d'exploitation fait apparaître un excédent de 127 031,31 € et la section d'investissement un excédent d'un montant de 300 713,25 €

Il en résulte un excédent global de clôture de 427 744,56 €.

.....  
*Monsieur le Député – Maire quitte la salle.*

**ELECTION DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE**

**M. Gilbert MULLER est candidat. Le Conseil Municipal procède au vote.**

*Monsieur Gilbert MULLER est élu, A L'UNANIMITE, en qualité de président de séance. Il engage la procédure d'approbation des différents Comptes Administratifs.*

.....

a) Ville - compte administratif : approbation

La balance générale du compte administratif affiche

pour la section de fonctionnement :

- des dépenses d'un montant de 4 065 955,90 €
- des recettes d'un montant de 6 551 467,48 €

pour la section d'investissement :	
des dépenses d'un montant de	3 871 478.16 €
des restes à réaliser d'un montant de	1 968 300.00 €
des recettes d'un montant de	2 599 135.87 €
des restes à réaliser d'un montant de	1 783 900.00 €

Le bilan chiffré de cet exercice fait apparaître un excédent de fonctionnement de 2 485 511.88 € et un déficit d'investissement de 1 456 742.20 €.

Compte tenu du financement nécessaire à la couverture du déficit de la section d'investissement, l'exercice 2005 affiche un excédent global de clôture de 1 028 769.29 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide par **22 Voix pour**

**04 abstentions Mmes BARONTINI – GABRIEL – MM. HAAS - NAGOR**

- d'attester la régularité des comptes
- de donner quitus à M. le Maire
- de constater pour la comptabilité principale les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- d'autoriser M. le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte ou document y afférent.

.....  
b) campings – compte administratif : approbation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide par **23 Voix pour**

**03 abstentions Mmes BARONTINI – GABRIEL – M. HAAS**

- d'attester la régularité des comptes
  - de donner quitus à M. le Maire
  - de constater pour la comptabilité principale les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
  - de reconnaître la sincérité des restes à réaliser
  - d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
  - d'autoriser M. le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte ou document y afférent.
- .....

c) service public de distribution d'eau potable – compte administratif : approbation

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

décide par **23 Voix pour**

**03 abstentions Mmes BARONTINI – GABRIEL – M. HAAS**

- d'attester la régularité des comptes
- de donner quitus à M. le Maire
- de constater pour la comptabilité principale les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- d'autoriser M. le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte ou document y afférent.



d) service public d'assainissement – compte administratif : approbation

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

décide par **22 Voix pour**

**04 abstentions Mmes BARONTINI – GABRIEL – MM. HAAS – NAGOR**

- d'attester la régularité des comptes
- de donner quitus à M. le Maire
- de constater pour la comptabilité principale les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- d'autoriser M. le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte ou document y afférent.



*M. le Député-Maire regagne la salle et remercie l'ensemble de ses collègues pour la confiance témoignée.*



**3. Comptes de gestion 2005 : adoption**

a) Ville

Le compte de gestion 2005 a été transmis par Monsieur le Receveur. Il est proposé au conseil municipal de l'adopter dans ces termes :

Le conseil municipal,

\* après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2005 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

\* après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2005

\* après s'être assuré que Monsieur le Trésorier municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2004, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

\* statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2005 au 31 décembre 2005 y compris celles relatives à la journée complémentaire

\* statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2005 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

\* statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

décide par **23 Voix pour**

**04 abstentions Mmes BARONTINI – GABRIEL – MM. HAAS - NAGOR**

- de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2005 par Monsieur BEYER Trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- d'autoriser Monsieur le Député Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte ou document y afférent

b) campings

Le compte de gestion 2005 a été transmis par Monsieur le Receveur. Il est proposé au conseil municipal de l'adopter dans ces termes :

Le conseil municipal,

\* après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2005 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

\* après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2005

\* après s'être assuré que Monsieur le Trésorier municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2004, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

\* statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2005 au 31 décembre 2005 y compris celles relatives à la journée complémentaire

\* statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2005 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

\* statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

décide par **24 Voix pour**

**03 abstentions Mmes BARONTINI – GABRIEL – M. HAAS**

- de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2005 par Monsieur BEYER Trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- d'autoriser Monsieur le Député Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte ou document y afférent

c) service public de distribution d'eau potable

Le compte de gestion 2005 a été transmis par Monsieur le Receveur. Il est proposé au conseil municipal de l'adopter dans ces termes :

Le conseil municipal,

\* après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2005 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

\* après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2005

\* après s'être assuré que Monsieur le Trésorier municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2004, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

\* statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2005 au 31 décembre 2005 y compris celles relatives à la journée complémentaire

\* statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2005 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

\* statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

décide par **24 Voix pour**

**03 abstentions Mmes BARONTINI – GABRIEL – M. HAAS**

- de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2005 par Monsieur BEYER Trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- d'autoriser Monsieur le Député Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte ou document y afférent

c) service public d'assainissement

Le compte de gestion 2005 a été transmis par Monsieur le Receveur. Il est proposé au conseil municipal de l'adopter dans ces termes :

Le conseil municipal,

\* après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2005 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

\* après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2005

\* après s'être assuré que Monsieur le Trésorier municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2004, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

\* statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2005 au 31 décembre 2005 y compris celles relatives à la journée complémentaire

\* statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2005 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

\* statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

décide par **23 Voix pour**

**04 abstentions Mmes BARONTINI – GABRIEL – MM. HAAS - NAGOR**

- de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2005 par Monsieur BEYER Trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- d'autoriser Monsieur le Député Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte ou document y afférent

#### **4. Affectation des résultats 2005 :**

##### a) Ville

Les résultats de l'exercice sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif de l'exercice.

Considérant que le Compte Administratif 2005 fait apparaître  
un excédent de fonctionnement de 2 485 511.58 €  
un déficit d'investissement de 1 456 742 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide par **23 Voix pour**

**04 abstentions Mmes BARONTINI – GABRIEL – MM. HAAS - NAGOR**

- d'affecter comme suit ce résultat de l'exercice 2005 :
  - inscription d'une somme de 1 456 742.29 € en section d'investissement, article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement,
  - inscription d'une somme de 1 028 769.29 € en section de fonctionnement, article 002 « résultat de fonctionnement reporté »
- d'autoriser M. le Député Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte ou document y afférent.

##### b) campings

Les résultats de l'exercice sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif de l'exercice.

Considérant que le Compte Administratif 2005 fait apparaître  
un excédent de fonctionnement de 134 056.04 €,  
un excédent d'investissement de 60 230.32 €  
un déficit des restes à réaliser de 136 900 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide par **24 Voix pour**

**03 abstentions Mmes BARONTINI – GABRIEL – M. HAAS**

- d'affecter comme suit ce résultat de l'exercice 2005 :
  - inscription d'une somme de 76 669.68 € en section d'investissement, article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement,
  - inscription d'une somme de 57 386.36 € en section de fonctionnement, article 002 « résultat de fonctionnement reporté »
- d'autoriser M. le Député Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte ou document y afférent.

c) service public de distribution d'eau potable

Les résultats de l'exercice sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif de l'exercice.

Considérant que le Compte Administratif 2005 fait apparaître  
un excédent d'exploitation de 176 894.31 €  
un excédent d'investissement de 24 170.05 €  
un déficit des restes à réaliser de 114 300 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide par **24 Voix pour**

**03 abstentions Mmes BARONTINI – GABRIEL – M. HAAS**

- d'affecter comme suit ce résultat de l'exercice 2005 :
  - inscription d'une somme de 90 129.95 € en section d'investissement, article 10682 « autres réserves » pour couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement
  - inscription d'une somme de 86 764.36 € en section d'exploitation article 002 « excédent antérieur reporté »
- d'autoriser M. le Député Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte ou document y afférent.

d) service public d'assainissement

Les résultats de l'exercice sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif de l'exercice.

Considérant que le Compte Administratif 2005 fait apparaître  
un excédent d'exploitation de 127 031.31 €  
un excédent d'investissement de 703 213.25 €  
un déficit des restes à réaliser de 402 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide par **23 Voix pour**

**04 abstentions Mmes BARONTINI – GABRIEL – MM. HAAS - NAGOR**

- d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2005, comme suit :
  - inscription d'une somme de 127 031.31 € en section d'exploitation article 002 « excédent antérieur reporté »
- d'autoriser M. le Député Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte ou document y afférent.

**5. Fiscalité locale : fixation des taux d'imposition 2006**

Dans le cadre de l'examen du Budget Primitif au travers notamment des orientations budgétaires, il a été prévu de ne pas augmenter les taux d'imposition, pour le présent exercice. Ces valeurs sont STABLES depuis 1997.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide **A L'UNANIMITE**

- de maintenir les taux des 4 taxes à leur niveau 2005 à savoir :

. taxe d'habitation	10,41 %
. foncier bâti	10,07 %
. foncier non bâti	48,12 %
. taxe professionnelle	13,11 %

- de préciser que les produits attendus sont :

. taxe d'habitation	401 722 €
. foncier bâti	452 143 €
. foncier non bâti	126 267 €
. taxe professionnelle	1 088 917 €

Soit un TOTAL de 2 069 049 €

- d'autoriser le Député Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte ou document y afférent.

### **6. Services public de distribution d'eau potable et public d'assainissement : tarifs 2006**

Préalablement à l'examen des Budgets Primitifs des services de distribution d'eau potable et d'assainissement, il y a lieu d'adopter les nouveaux tarifs de ces deux services.

Suite aux indications données lors de la présentation des orientations budgétaires en date du 14 Février 2006, et sur avis favorable de la commission de l'eau et de l'assainissement réunie en date du 10 Mars 2006, le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
décide **A L'UNANIMITE**

- de ne pas augmenter le prix du m3 d'eau (hors redevance antipollution fixée par l'Agence de l'Eau) selon le document joint en annexe.

- et, par conséquent, de le maintenir à son niveau 2005

- d'autoriser le Député - Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte ou document y afférent

### **7. Budgets Primitifs 2006 : adoption**

#### a) Ville

Il a été procédé à l'examen détaillé des propositions pour le Budget 2006 lors des différentes réunions de commissions réunies et de finances qui se sont succédées au cours des mois de février et mars 2006 .

La balance du budget s'établit comme suit :

→ pour la section de fonctionnement :

dépenses et recettes s'équilibrent à hauteur de 7 122 769,29 €

→ pour la section d'investissement :

dépenses et recettes s'équilibrent à hauteur de 7 111 642,29 €

On remarque que les propositions de chacune des sections sont quasiment équivalentes, ce qui démontre l'importance du budget d'investissement 2006.

La construction du budget s'est effectuée en suivant les principes définis lors des orientations budgétaires :

- maîtrise de l'endettement
- stabilité de la fiscalité locale
- maîtrise du budget de fonctionnement
- programme d'investissement ambitieux.

**1. Concernant le budget de fonctionnement**, on peut relever les points suivants :

011 : charges à caractère général

Ce chapitre ne connaît que peu d'évolution par rapport à 2005 (+32 800 €).

012 : charges de personnel

La progression des charges de personnel est liée d'une part à la modification du contrat d'assurances du personnel (47 000 €) qui intègre de nouveaux risques (maternité, maladie) et d'autre part à la hausse de certaines charges patronales (Assedic et Centre de Gestion), à la revalorisation des indices de rémunération (+ 0,5 % en juillet et + 0,2 % en novembre) et des salaires des agents de catégorie C et enfin aux avancements d'échelons et de grade. Au niveau du tableau des effectifs, il est prévu le recrutement d'une seconde personne au titre des Contrats d'Accompagnement à l'Emploi pour la gestion du Parc avec une prise en charge importante par l'Etat (85 %) du salaire et des charges patronales ; une somme est également provisionnée pour le recrutement éventuel d'une personne au titre du même dispositif des CAE dans le cadre de la restructuration des services administratifs.

65 : charges de gestion courante

L'enveloppe des subventions aux associations est relevée de 22 000 € afin de tenir compte de nouvelles actions, notamment le traitement des vignes par confusion sexuelle (Syndicat Viticole), la participation à la création de parkings à la Grande Verrerie et au Schelmenkopf et au soutien renforcé à certaines associations locales. Notons par ailleurs la diminution des intérêts de la dette (-23 000 €), avec une réserve pour les nouveaux emprunts qui seront conclus en 2006 (35 000 €).

Quant aux recettes de fonctionnement, la prudence caractérise comme chaque année les estimations des produits domaniaux (vente de bois, droits de place) et des différentes taxes (droits de mutation, taxe électricité) ; il est bien entendu essentiel de rappeler le montant prévisionnel inscrit pour la perception de la taxe sur les jeux (700 000 €), ainsi que le reversement de TP du syndicat du Muehlbach (600 000 €) en forte progression.

L'importance de ces recettes a permis d'augmenter le virement à la section d'investissement au montant de 2 269 000 € (et donc l'autofinancement) de plus de 39 % par rapport à l'année passée (1 630 600 €).

2. Cela permet donc d'engager **un programme d'investissement ambitieux** s'élevant à 4 703 000 € y compris les dépenses inscrites en restes à réaliser ; citons les plus importants :

- ➔ Il y a d'abord la poursuite des travaux d'aménagement de la Maison Jeanne d'Arc avec l'inscription des crédits complémentaires (600 000 €).
- ➔ Les différents programmes de voirie et de création de parkings constituent l'essentiel du budget d'investissement (1 500 000 €) ; rappelons les plus importants : parkings rue Klee et Dépôt minute Streng ; carrefour ZAC/entrée de ville ; réseaux secs haute ville
- ➔ La poursuite des travaux de réfection de la toiture du gymnase (215 000 €) ; la mise en place de l'éclairage sur le stade d'entraînement et l'achèvement des travaux du Club House (150 000 €)
- ➔ L'aménagement d'aires de jeux au Parc St Grégoire et la création d'un terrain de jeux idéal (75 000 €)
- ➔ L'acquisition de réserves foncières, notamment pour répondre aux besoins de plus en plus pressants en matière de stationnement (448 000 €)

Le financement de ces investissements est réalisé principalement par l'autofinancement provenant des réserves dégagées en section de fonctionnement (2 269 000 €) et des cessions d'immeubles et de terrains (531 000 €), ainsi que par le recours à l'emprunt (2 220 000 €) ; le montant des emprunts prévus au budget est tel qu'il permet la poursuite du désendettement de la Commune et par la même la maîtrise de la fiscalité.

**M. NAGOR**, en examinant la vue d'ensemble de la section de fonctionnement, relève que l'équilibre du budget primitif est assuré par la reprise des excédents antérieurs.

La reprise de ces excédents est obligatoire, précise **M. le Député-Maire**, si le Compte Administratif est voté avant le Budget Primitif.

**M. NAGOR** souligne également le montant de l'encours de la dette (3,9 millions d'euros) et considère que le montant des emprunts inscrits au Budget Primitif 2006 est élevé.

**M. le Député-Maire** répond que l'endettement se réduit d'année en année depuis 1997, et rappelle le principe qui a été adopté depuis maintenant de nombreux exercices budgétaires et qui est d'emprunter au maximum un capital équivalent au capital remboursé dans l'année. Cette technique assure la stabilité de l'endettement.

Enfin, **M. NAGOR** regrette que ses propositions d'investissement n'aient pas été retenues, et insiste sur la création d'une commission des finances.

Pour sa part, **M. le Député-Maire** aurait souhaité une participation plus assidue aux réunions des commissions. Il relève également que le montant inscrit en dépenses imprévues permet de faire face à de nouveaux besoins en cours d'année. Il rappelle également que la gestion de la commune a été examinée par la Chambre Régionale des Comptes et n'a pas fait l'objet de critiques. Il s'étonne de la remarque. En effet, il précise qu'il n'a été destinataire d'aucune proposition d'investissements, bien que les projets aient été soumis depuis la fin du mois de janvier à l'ensemble des membres.

.....

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide par **23 Voix pour**

**03 contre Mmes BARONTINI – GABRIEL – M. HAAS**

**01 abstention M. NAGOR**

- d'approuver le budget principal au niveau du chapitre, budget dont l'équilibre se résume comme suit :

section de fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 7 122 769.29 €

section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 7 111 642.29 €

- d'inscrire un montant de 311 669.29 € - article 022 - en section de fonctionnement et 200 000 € - article 020 - en section d'investissement pour faire face le cas échéant à une dépense imprévue, à charge pour le Député-Maire d'en avvertir l'assemblée délibérante lors de la séance suivant l'utilisation des crédits

- de préciser que suite à la modification du dispositif de la M14, les prévisions budgétaires contiennent des provisions budgétaires sur l'article 1518 « provisions pour risques et charges » en section d'investissement, et sur l'article 6815 en section de fonctionnement

- d'autoriser le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte ou document y afférent.

b) campings

Lors de la séance de travail des commissions réunies et des finances du 13 mars 2006, le détail des chiffres du budget primitif 2006 a été examiné.

Le montant global du budget est en baisse par rapport à l'année passée (- 62 000 €) ; ceci s'explique par la prudence nécessaire en matière de recettes ( 365 000 € pour le camping Coubertin et 9000 € pour le camping des 3 Châteaux) ; il en résulte une estimation prudente du reversement de l'excédent au budget général( 176 500 €).

Compte tenu des restes à réaliser , le budget prévoit la réalisation de travaux pour un montant de 181 200 € ; parmi les travaux figurent notamment le renforcement du réseau électrique du camping Coubertin.

La balance générale du budget Campings se détaille comme suit :

Pour la section de fonctionnement :

dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 434 686.36 €

Pour la section d'investissement :

dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 204 300 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

décide par **24 Voix pour**

**03 contre Mmes BARONTINI – GABRIEL – M. HAAS**

- d'approuver le budget campings au niveau du chapitre, budget dont l'équilibre se résume comme suit :

section de fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 434 686.36 €

section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 204 300 €

- d'inscrire un montant de 25 086.36 € - article 022 - en section de fonctionnement et de 6 000 € - article 020 - en section d'investissement pour faire face, le cas échéant à une dépense imprévue, à charge pour le Député Maire d'en avertir l'assemblée délibérante lors de la séance suivant l'utilisation des crédits

- d'autoriser le Député Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte ou document y afférent.

c) service public de distribution d'eau potable

Lors de la séance des commissions réunies du 13/3/2006, le détail des chiffres du Budget Primitif 2006 a été examiné, et la commission « eau et assainissement » réunie en date du 10 Mars 2006, a émis un avis favorable.

Le budget d'exploitation est en légère baisse par rapport à l'année passée : Concernant les dépenses d'exploitation , on peut noter :

- ➔ la suppression de la redevance versée au FNDAE (16 000 € en 2005)
- ➔ une prévision de 6 000 € au titre des créances à annuler
- ➔ une provision de 5 000 € pour le remboursement d'intérêts liée à la dette nouvelle

Concernant les recettes d'exploitation , les prévisions de vente d'eau tablent sur un volume de 310 000 m3 pour une recette de 258 500 €.

Les travaux d'investissement budgétés concernent principalement le renouvellement de la conduite rue du rempart de la streng , Grand Rue et les travaux liés à la ZAC dans l'est de la Ville.

La balance générale du budget primitif se détaille comme suit :

Pour la section d'exploitation :

➔ dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 567 314,36 €

Pour la section d'investissement :

➔ dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 503 864,36 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide par **24 Voix pour**

**03 contre Mmes BARONTINI – GABRIEL – M. HAAS**

- d'approuver le budget du service public de distribution d'eau potable au niveau du chapitre, budget dont l'équilibre se résume comme suit

section d'exploitation : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 567 314.36 €  
section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 503 864.36 €

- d'autoriser le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte ou document y afférent.

d) service public d'assainissement

Lors de la séance des commissions réunies du 13/3/2006, le détail des chiffres du Budget Primitif 2006 a été examiné, et la commission « eau et assainissement » réunie en date du 10 Mars 2006 a émis un avis favorable.

Le budget d'exploitation est en légère baisse par rapport à l'année passée : Concernant les dépenses d'exploitation, on peut noter :

- ➔ l'estimation du coût du transport et du traitement des boues (100 000 €)
- ➔ une prévision de 1 000 € au titre des créances à annuler

Concernant les recettes d'exploitation, les prévisions des recettes de la redevance d'assainissement sont de 183 500 € et celle de la prime d'épuration à 100 000 €.

Les travaux d'investissement budgétés concernent principalement la construction de hangars aux services techniques, les travaux complémentaires sur le Stadtbach et les travaux liés à la ZAC dans l'est de la Ville.

La balance générale du budget primitif se détaille comme suit :

Pour la section d'exploitation :

➔ dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 429 031,31 €

Pour la section d'investissement :

➔ dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 832 213,25 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide par **23 Voix pour**

**03 contre Mmes BARONTINI – GABRIEL – M. HAAS**

**01 abstention M. NAGOR**

- d'approuver le budget du service public d'assainissement au niveau du chapitre, budget dont l'équilibre se résume comme suit :

section d'exploitation : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 429 031.31 €  
section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 832 213.25 €

- d'inscrire un montant de 4 431.31 € - article 022 - en section d'exploitation pour faire face, le cas échéant, à une dépense imprévue à charge pour le Député-Maire d'en avertir l'assemblée délibérante lors de la séance suivant l'utilisation des crédits

- d'autoriser le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte ou document y afférent.

## **8. Forêt communale - devis forestiers 2006 : adoption**

1. *L'état de prévisions des coupes* pour l'année 2006 porte sur un volume de :

- 4 537 m<sup>3</sup> de grumes à façonner
  - 91 stères à façonner
  - 3 353 m<sup>3</sup> de bois sur pied
- soit un total prévisionnel de 7 949 m<sup>3</sup>.

Les recettes brutes prévisionnelles établies par l'ONF sont de :

- 207 840,00 € pour les bois façonnés
  - 8 390,00 € pour les bois sur pied
- soit un total de **216 230,00 €**

Cependant par mesure de prudence, comme l'année passée, il ne sera inscrit que la somme de 180 000,00 € au budget.

Les dépenses d'exploitation et de débardage sont chiffrées à :

- 79 100,00 € pour l'exploitation (17 €/m<sup>3</sup>)
  - 40 960,00 € pour le débardage (9 €/m<sup>3</sup>)
- soit un total de **120 060,00 €**

2. *Les travaux patrimoniaux* (repeuplement et routes) sont chiffrés à **49 800,00 €**.

Ils comprennent notamment :

- 10 580,00 € pour les protections contre le gibier
- 16 200,00 € pour les dégagement de plantations, dépressage et cloisonnement
- 1 770,00 € pour des travaux d'élagage
- 12 610,00 € pour des travaux de voirie
- 4 200,00 € pour des travaux d'intérêt cynégétiques

La commission forêt qui s'est réunie le 7/2/2006 a examiné l'ensemble des documents fournis ( Etat de prévisions de coupes et programmes de travaux pour l'exercice 2006 ) et a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide par **24 Voix pour**

**03 abstentions Mmes BARONTINI – GABRIEL – M. HAAS**

- d'approuver l'état prévisionnel des coupes et devis forestiers pour l'exercice 2006
- d'autoriser le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte ou document y afférent

## **9. Maison Jeanne d'Arc – multi accueil petite enfance – délai de réalisation des travaux : avenant**

Dans le cadre du chantier de réhabilitation de la maison Jeanne d'Arc, et plus particulièrement pour la partie « multi-accueil petite enfance » il est nécessaire de prévoir un avenant de prolongation de délai de réalisation des travaux.

Ainsi il y a lieu de décaler la date de fin de chantier pour trois motifs :

- intempéries
- problèmes de chapes et de structures
- déviation d'une conduite d'assainissement

En raison d'un hiver particulièrement rigoureux le nombre de jours d'intempéries est important et provoque un décalage complet du planning d'exécution général du chantier.

Par ailleurs, au fur et à mesure de l'évolution des travaux, il a été constaté qu'il fallait prévoir une intervention sur des chapes et il s'avérait nécessaire de renforcer le plancher du 1<sup>er</sup> étage du bâtiment accueillant la structure multi-accueil.

Enfin, la déviation d'une conduite d'assainissement au niveau des travaux pour le multi-accueil a engendré un retard sur l'exécution d'autres travaux.

Ce sont les raisons pour lesquelles le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide par **23 Voix pour**

**03 contre Mmes BARONTINI – GABRIEL – M. HAAS**

**01 abstention M. NAGOR**

- de fixer selon le planning joint à la présente – lot par lot – une nouvelle date de fin de travaux pour la seule partie « multi-accueil petite enfance »
- d'autoriser le Député-Maire à prendre et à signer tout acte ou document y afférent.

### **10. Personnel communal – état des emplois : mise à jour**

L'avancement de grade permet la promotion d'un agent à un grade supérieur au sein d'un même cadre d'emplois (exemple : le technicien territorial qui accède au grade de technicien territorial principal).

Cet avancement donne lieu à l'établissement d'un tableau annuel qui comporte toutes les propositions d'avancement pour l'ensemble du personnel communal au titre d'une année donnée.

Ce tableau a été établi pour l'année 2006. Parallèlement à ce tableau le Conseil municipal est appelé à modifier l'état des effectifs en vue de créer les emplois nécessaires à ces promotions.

Compte tenu des propositions faites et des postes actuellement ouverts, sur avis favorable de la commission administrative paritaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide par **23 Voix pour**

**03 contre Mmes BARONTINI – GABRIEL – M. HAAS**

**01 abstention M. NAGOR**

- d'adopter le nouveau tableau des effectifs à compter du 1er avril 2006 dans lequel le poste suivant sera créé :  
un poste d'agent de maîtrise qualifié
- d'autoriser Monsieur le Député Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte ou document y afférent.

### **11. Affaires foncières :**

#### a) Z.A.C. du Brandstatt - attribution de parcelles : modifications

La SEMHA agissant en tant que concessionnaire d'aménagement dans le cadre de la Z.A.C. du Brandstatt, le Conseil Municipal décide de l'autoriser à signer les actes de cessions, compromis de vente et actes de ventes suivants.

Suite au Conseil Municipal du 14 février 2006, certains acquéreurs ont souhaité pour des raisons personnelles changer de lots (essentiellement : taille des lots initialement attribués).

Les surfaces des lots seront susceptibles d'être modifiées jusqu'à l'abornement définitif.

Les actes de vente seront établis sur la base du procès-verbal d'arpentage définitif qui sera réalisé par le géomètre, à la fin des travaux de viabilisation de la Z.A.C.

Après avoir pris connaissance des projets des actes mentionnés,

VU la convention publique d'aménagement signée le 16 décembre 2004, entre la Ville de Ribeauvillé et la SEMHA,  
VU la délibération du Conseil Municipal du 14 Février 2006,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide par **24 Voix pour**

**03 abstentions Mmes BARONTINI – GABRIEL – M. HAAS**

- d'autoriser la SEMHA à signer les compromis de vente et les actes de vente avec les différents acquéreurs
- d'autoriser M. le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte ou document y afférent.

b) Route de Colmar – emprise d'un fossé : cession

Les terrains cadastrés section 24 parcelles n° 570/14, 571/14 et 15 ont été acquis par un particulier. Pour accéder à sa propriété, il a l'obligation de traverser l'emprise du fossé appartenant à la Ville.

Pour régler cette situation, la Ville a fait cadastrer le fossé qui est sa propriété en vue de le céder, étant précisé que ce fossé n'est plus en fonction depuis fort longtemps.

Dans ces conditions, il y a lieu de se prononcer sur la cession du fossé de 3 m2 et qui est cadastré section 24 parcelle n° 4 et 5.

Le service des Domaines consulté par la Ville a estimé le prix du m2 à 40 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide **A L'UNANIMITE**

- d'autoriser le Député-Maire à céder les parcelles cadastrées section 24 parcelle n° 4 et 5 d'une contenance respective de 2 ca et 1 ca
- de fixer le prix du m2 à 40 €
- d'autoriser le Député-Maire ou son représentant à signer l'acte de vente établi par Me ZOBLER
- de charger le Député-Maire ou son représentant à engager les démarches auprès des deux autres familles concernées, en vue de la cession du reste de l'emprise de ce fossé à savoir 16 m2
- d'autoriser le Député-Maire à prendre ou à signer tout acte ou document y afférent.

**12. Chasse communale – lots 1, 2 et 6 : agrément de garde-chasse**

Sous réserve de l'avis favorable de la Fédération Départementale des Chasseurs, les locataires de 3 lots de chasse sollicitent le renouvellement de l'agrément des garde-chasse privés suivants :

1. lot de chasse n° 1 « Altenholz » : la Société de Chasse du Ht Koenigsbourg sollicite le renouvellement de l'agrément de M. Laurent MONVILLE

2. lot de chasse n° 2 « Rotenberg/Koenig » : M. GOUMY sollicite le renouvellement de l'agrément de M. Bernard GROSSKLAUS

3. lot de chasse n°6 « Kalbsplatz » : M. THUET André sollicite le renouvellement de l'agrément de M. Hubert SCHEIDECKER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide **A L'UNANIMITE**

- de donner son accord pour le renouvellement de l'agrément des garde-chasse des lots de chasse tels qu'indiqués ci-dessus
- d'autoriser le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte ou document y afférent.

### **13. Contrôle de légalité : dématérialisation de la procédure : approbation de la convention**

Dans le cadre d'une démarche générale de modernisation de l'Administration, l'Etat a entrepris le développement de la transmission des actes administratifs par la voie électronique, notamment des actes soumis au contrôle de légalité.

Un tel service doit :

- d'une part, être sécurisé
- d'autre part, être expérimenté avant d'être élargi à toutes les collectivités.

Après une première expérimentation positive en Ille et Vilaine, l'Etat a sollicité le volontariat de quelques collectivités par Département pour mettre en œuvre le dispositif de télétransmission ; à l'instar d'autres Collectivités, la Ville de Ribeaupillé s'est portée candidate pour mener une telle expérimentation.

Cette démarche doit être matérialisée par une convention conclue entre l'Etat et la Ville de Ribeaupillé ; elle a pour objet de définir les actes qui seront transmis par la voie électronique selon une nomenclature établie d'un commun accord entre les collectivités et l'Etat : seuls les arrêtés municipaux et les délibérations du Conseil Municipal seront soumis à l'obligation de transmission par voie électronique.

Par ailleurs, l'Etat a agréé un dispositif de télétransmission développé par la Caisse des dépôts et des consignations et dénommé FAST (Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel). Ce dispositif sera le support servant de plateforme au fonctionnement du système de télétransmission. L'abonnement à ce service sera gratuit le temps de l'expérimentation, puis deviendra payant avec un coût inférieur au prix de l'affranchissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide **A L'UNANIMITE**

- de donner son accord pour que la Ville de Ribeaupillé devienne collectivité pilote dans le projet de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité par l'intermédiaire de la plateforme FAST
- d'approuver la convention y afférente à conclure avec l'Etat et d'autoriser le Député-Maire ou son représentant à sa signature
- de désigner le Directeur Général des Services comme mandataire de certification auprès de l'autorité de certification (CEDICAM – émanation du groupe du Crédit Agricole) et comme responsable de la télétransmission
- d'autoriser le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte ou document y afférent.

#### **14. Projet de P.L.U. de Ste Croix aux Mines : avis**

Le Conseil Municipal de Ste Croix aux Mines a, par délibération en date du 23 novembre 2005, arrêté son projet de PLU. Par courrier en date du 16 janvier 2006, Madame le Maire de Ste Croix Aux Mines a communiqué à la ville, au titre des personnes publiques associées, ce document. Cette transmission a pour but de nous informer des dispositions contenues dans ce PLU et de nous permettre d'émettre un avis en raison de la riveraineté de nos deux bans.

En effet, le point de rencontre se situe dans la zone du Taennchel sur le ban de Ste Croix aux Mines cette zone est répertoriée en zone N (zone naturelle) avec un espace boisé classé. Sur notre ban, cette zone riveraine est également classée en zone N.

Après examen de ce document, il est proposé de réserver un avis favorable à ce projet, la ville n'ayant pas de remarques particulières sur les zones qui touchent notre ban.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide par **24 Voix pour**

**03 abstentions Mmes BARONTINI – GABRIEL – M. HAAS**

- d'émettre un avis favorable sur ce projet de PLU

- d'autoriser le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte ou document y afférent.

.....  
Plus aucun point n'étant inscrit à l'ordre du jour, M. le Député-Maire donne la parole aux conseillers :

**M. ZWICK** fait part de ses plus vifs remerciements aux personnes ayant participé à l'opération « Haut-Rhin Propre ».

.....  
**M. NAGOR** exprime son désaccord avec les bilans financiers présentés par la S.E.M.H.A. dans l'opération ZAC.

**M. le Député-Maire** lui rappelle qu'il lui appartient pour cela de prendre contact avec la S.E.M.H.A. qui doit justifier les décomptes.

.....  
**M. HAAS** remet la copie d'une lettre de la Ville de Ribeauvillé destinée au président de la Communauté de Communes concernant la pesée embarquée. Il souhaite connaître la position de la Ville à ce sujet.

**M. le Député-Maire** souhaite qu'un débat soit engagé au sein de la Communauté de Communes sur le sujet de la pesée embarquée afin d'en améliorer le fonctionnement. S'il n'y a pas de problème dans les petites communes, les soucis sont beaucoup plus importants pour les communes plus grandes. Il ajoute que la Communauté de Communes a prévu un budget pour l'intégration des conteneurs dans l'environnement. D'autre part, une action est menée en faveur des personnes à mobilité réduite. La réflexion est en cours pour faire des propositions destinées à améliorer le service.

**M. OWALLER** relève qu'un bon tri permet de diminuer nettement sa facture.

**M. MULLER** rappelle que les marchés vont être renouvelés pour 6 ans à partir de 2007. Un Bureau d'Etudes a été chargé d'élaborer un nouveau cahier de charges (avec 22 lots). La séparation du transport et du traitement des déchets permettra d'ouvrir ce marché à plus de concurrence et de réduire le coût des déchets.

**Mme BARONTINI** demande si M. le Député-Maire considère que la pesée embarquée est un système juste et citoyen.

Considérant le principe « pollueur – payeur » ce système est conforme à la Loi, répond **M. le Député-Maire**.

**M. HAAS** rappelle que son association s'est portée partie civile dans l'affaire immobilière relative à la cession d'une maison 17, rue de Landau ; elle a également remis un mémoire aux membres du Conseil Municipal le 24 Novembre 2004 concernant la modification du zonage AUB du P.L.U.

Il regrette qu'il n'y ait pas eu de débat sur ces points au sein du Conseil Municipal.

**M. le Député-Maire** s'insurge contre les propos de M. HAAS qui ne sont en aucune façon constructifs.

**M. HAAS** rappelle que la Ville de Ribeauvillé a été condamnée par le Tribunal Administratif à verser des sommes à des citoyens de Ribeauvillé, le Conseil Municipal n'en a jamais délibéré.

Ces sommes sont prévues au budget, précise **M. le Député-Maire**, et aucune délibération particulière n'est requise.

.....  
**M. HEYBERGER** suggère que la Police Municipale effectue une surveillance accrue autour de la nouvelle sortie sécurisée du Collège des Ménétriers.

.....  
**M. OWALLER** signale que le Burgweg est fortement détérioré.

Ce chemin sera refait avant les vendanges, répond **M. le Député-Maire**.

.....  
Plus aucune intervention n'étant demandée, la séance est levée.

**P-J:**

Liste des D.I.A.

6. Services public de distribution d'eau potable et public d'assainissement : tarifs 2006

9. Maison Jeanne d'Arc – multi accueil petite enfance – délai de réalisation des travaux : avenant

- lettre de la Ville de Ribeauvillé adressée au Président de la Communauté de Communes et portant sur la réflexion relative à la collecte des ordures ménagères.